



République Française  
Département du Gard  
Mairie de Dions – 30190

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 5 mai 2022

LE 5 mai de l'an deux mille vingt-deux à 19h, le Conseil Municipal de DIONS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle polyvalente sous la présidence de Monsieur le Maire THEOTIME Gérard.

Présents : Sylviane Beylard, Mireille Chartier, Marceau Fricon, Christian Lazzaroto, David Racanière, Nicole Raymond, Fabienne Saint-Gratien, Gérard Théotime.

Excusés : Jérôme Boucoiran, Patrick Chabert, Annette Couderc, Pauline Dudek, Michaël Micucci, Stéphanie Ogier.

Procurations : Jérôme Boucoiran à Christian Lazzaroto, Patrick Chabert à Gérard Théotime, Annette Couderc à Sylviane Beylard, Michaël Micucci à Mireille Chartier.

Secrétaire de séance élue : Fabienne Saint Gratien

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 01/04/2022: Unanimité

Début de séance : 19h10

### DELIBERATIONS :

1. *Budget primitif 2022: **délibération 021-2022 votée à l'unanimité ;***
2. *Subvention aux associations: **délibération 022-2022 votée à l'unanimité ;***
3. *Vente parcelle N°AH0120: **délibération 023-2022 votée à l'unanimité ;***
4. *Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer la Convention Territoriale Globale avec la CAF du Gard: **délibération 024-2022 votée à l'unanimité ;***
5. *Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention avec le Club JU JUTSU DIONS: **délibération 025-2022 votée à l'unanimité ;***

6. *Choix maîtrise d'œuvre pour la création du gîte d'étape: **délibération 026-2022 votée à l'unanimité** ;*

7. *Extinction éclairage public: **délibération 027-2022 votée à l'unanimité**.*

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

1) *Don à la Commune :*

*Monsieur le Maire informe le Conseil qu'en vertu de sa délégation il a accepté un don de 7 000 € de Monsieur et Madame Silbermann qui servira à couvrir les frais de réparation du toit du temple.*

*Ce don vient en compensation des frais de raccordement au réseau d'électricité, pris en charge par la Commune conformément à la réglementation en vigueur, de la construction entreprise par Monsieur et Madame Silbermann.*

2) *Rénovation éclairage public :*

*Le transfert de la maîtrise d'ouvrage au Syndicat Mixte d'Electricité du Gard a été accepté par les instances dudit syndicat.*

*Rappelons que cette opération est réalisée au prix du transfert au SMEG de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité de la commune (TCFE) qui se monte pour l'exercice 2021 à 3590,82 €.*

*Les travaux de rénovation de l'éclairage public sont programmés sur 3 années et débuteront début janvier 2023.*

*Subventionnés à 70% le reste à charge pour la Commune sera de 15 000 € par an.*

Fin de séance : 20h15

Secrétaire de séance :

Fabienne Saint Gratien

Le Maire

Gérard THEOTIME